



CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'ÉTUDES SUR LE BUDGET

REGION DES HAUTS-BASSINS DECLINAISON DU BUDGET CITOYEN 2021



WORLD BANK GROUP



Projet de
Gouvernance Économique
et de Participation Citoyenne

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES	2
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, FIGURES ET SCHEMAS	4
LEXIQUE (Terminologie budgétaire)	5
INTRODUCTION	7
I. GENERALITES SUR LE BUDGET	9
I.1 Cadre juridique de l'élaboration du Budget Citoyen	9
I.2 Processus d'élaboration du budget	10
I.3 Principaux acteurs intervenant dans le processus d'exécution budgétaire et leurs rôles	11
I.4 Possibilités d'implication et rôle des acteurs de la Société Civile dans le processus budgétaire	12
II. PRESENTATION DES GRANDES MASSES DU BUDGET DE L'ETAT 2021	14
III. PREVISION ET EXECUTION BUDGETAIRE DE L'ETAT AU PROFIT DE LA REGION, EXERCICE 2021	15
IV. INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS LES SECTEURS DE LA SANTE, DE L'EDUCATION ET DES INFRASTRUCTURES	16
IV.1 Secteur de la Santé	17
IV.2 Secteur de l'éducation	20
IV.3 Secteur des infrastructures	23
CONCLUSION	26

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CF	Contrôleur Financier
CID	Circuit Informatisé de la Dépense
CIFOEB	Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget
PGEPC	Projet de Gouvernance Economique et de Participation Citoyenne
FMI	Fond Monétaire International
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
DGB	Direction Générale du Budget
CNT	Conseil National de la Transition
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
MEG	Médicaments Essentiels Génériques
CEG	Collège d'Enseignement Général
PJ	Pièce Jointe
ASCE-LC	Autorité Supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
PCD	Plan Communal de Développement
PRD	Plan Régional de Développement
Rfin	Responsable financier
SAF	Service Administratif et Financier
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, FIGURES ET SCHEMAS

Liste des tableaux

Tableau 1 : Etapes, intervenants et actions d'exécution de la dépense ou de la recette (procédure normale)

10

Tableau 2 : Tableau récapitulatif du budget de l'Etat, exercice 2021 (En milliers de F CFA)

11

Tableau 3 : Prévisions et exécutions des dépenses de l'Etat dans la région en 2020 et 2021

12

Tableau 4 : Evolution des réalisations et des prévisions en nombre et en coût des inscriptions spécifiques dans le domaine de la santé sur la période 2019-2021

14

Tableau 5 : Evolution des prévisions et des réalisations en nombre et en coût des inscriptions spécifiques dans le domaine de l'éducation sur la période 2019-2021

16

Tableau 6 : Evolution des prévisions et des réalisations en linéaire de route et en coût financier de 2019 à 2021

18

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des dotations budgétaires 2021 de la région par nature de dépenses

13

Graphique 2 : Poids des dotations prévisionnelles de chaque inscription spécifique dans le domaine de la santé de la région par rapport à leur total au niveau national en 2020 et 2021

15

Graphique 3 : Poids des dotations prévisionnelles de chaque inscription spécifique dans le domaine de l'éducation de la région par rapport à leur total au niveau national en 2020 et 2021

17

Graphique 4 : Poids des coûts prévisionnels des pistes rurales et des routes bitumées de la région par rapport à leur total au niveau national en 2020 et 2021

18

Liste des figures

Figure 1 : Fondements juridiques de l'élaboration du budget citoyen

8

Figure 2 : Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire

11

Liste des schémas

Schéma 1 : Processus d'élaboration du budget de l'Etat

9

LEXIQUE (Terminologie budgétaire)

Approbation : acte qui consiste à donner quitus à l'ordonnateur pour exécuter le budget après s'être rassuré qu'il respecte les directives de la circulaire budgétaire.

Arbitrage budgétaire : mécanisme à travers lequel le Gouvernement répartit les ressources budgétaires entre les différents ministères et institutions en tenant compte de la capacité financière de l'Etat et des priorités définies par le Gouvernement.

Budget de l'Etat : document qui donne pour une année donnée, l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat. Il peut être considéré comme la partie comptable de la loi de finances et comprend les différentes composantes que sont : i) un tableau des recettes, ii) un tableau justificatif des recettes, iii) un tableau de présentation des dépenses et iv) des annexes.

Budgétisation par programme : technique de budgétisation consistant à préparer, adopter, exécuter et évaluer une gestion budgétaire donnée sur la base d'un certain nombre de d'objectifs et de résultats à atteindre pouvant être mesurés à l'aide d'indicateurs de performance. Le document obtenu à l'issue de ce processus est appelé « budget programme » en opposition au budget-objet

Cadrage budgétaire : processus consistant à dégager les prévisions de ressources globales de l'Etat et à les allouer à la réalisation des objectifs de développement en lien avec les référentiels nationaux de développement économique et social.

Déficit budgétaire : différence négative entre les recettes budgétaires totales et les dépenses budgétaires totales.

Dépenses d'investissement : ressources financières (argent) dépensées pour de grands projets d'infrastructure tels que les écoles, les hôpitaux, les routes etc.

Dépenses courantes : ressources financières (argent) dépensées pour la gestion courante des services publics tels que les salaires, les acquisitions de biens et services, les transferts etc.

DPBEP : document qui évalue, pour une période de trois (03) ans, l'évolution de l'ensemble des ressources, des charges et de la dette du secteur public. Il prévoit également la situation financière des entreprises publiques sur la période considérée et les appuis que l'Etat peut leur accorder. Il fixe enfin les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme en lien avec les engagements communautaires et internationaux. Le projet de loi de finances de l'année est élaboré par référence au DPBEP.

Engagement : acte par lequel un agent administratif habilité à cet effet crée ou constate à l'encontre de l'Etat une obligation dont résultera une charge. Cet acte peut revêtir des formes différentes : loi, décret, arrêté, marché, contrat.

Epargne budgétaire : différence positive entre les ressources ordinaires et les dépenses ordinaires.

Liquidation : acte qui consiste à constater et arrêter le montant de la dette de ceux à qui l'Etat doit de l'argent. Il s'agit donc de vérifier la réalité et l'exigibilité de la dette et à fixer le montant exact de la créance.

Loi de finances initiale : acte législatif qui autorise, au titre d'une année, la perception de l'impôt et l'exécution des dépenses, conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur. Elle est la première loi de finances votée par le Parlement à la fin de l'exercice précédent celle donnant son nom au budget. C'est cette loi qui est promulguée par le Chef de l'Etat en début d'année.

Loi de finances rectificative : loi votée en cours d'exercice budgétaire et qui a pour objectif d'ajuster les prévisions budgétaires initiales en tenant compte de l'évolution du contexte économique et social. Au Burkina Faso, les textes prévoient au maximum deux (02) lois de finances rectificatives dans un même exercice budgétaire.

Loi de règlement : loi qui arrête définitivement à la fin de l'exercice budgétaire, l'état d'exécution du budget de l'Etat en recettes et en dépenses ainsi que les soldes y relatifs. Les textes prévoient que la loi de règlement de l'année N-1 soit votée par le Parlement en année N avant l'adoption la de loi de finances initiale de l'année N+1.

Ordonnancement : acte administratif par lequel, conformément aux résultats de la liquidation, l'ordre est donné par l'ordonnateur principal au comptable assignataire de payer la dette de l'Etat ou de recouvrer de la recette. L'ordonnateur est la personne habilitée à donner l'ordre de payer les dépenses ou de recouvrer les recettes.

Paiement : acte par lequel l'Etat se libère de sa dette (règlement des dépenses dans les conditions fixées par la réglementation en la matière). Le décaissement des fonds peut être réalisé sous plusieurs formes : remise d'espèces, chèque trésor, virement bancaire ou postal, etc.

Participation citoyenne : possibilité donnée aux citoyens de prendre part au processus budgétaire de l'Etat ou des Collectivités Territoriales afin de recueillir et de prendre en compte éventuellement leurs avis sur le choix des priorités, l'élaboration des politiques, l'affectation des ressources et l'accès aux biens et services publics.

Recettes budgétaires : ressources financières que l'Etat est autorisé à recouvrer au titre d'une année pour la prise en charge de ses dépenses. Les recettes ordinaires sont composées des ventes de produits, des recettes fiscales, des recettes non fiscales, des produits financiers et des recettes exceptionnelles. Les recettes extraordinaires comprennent essentiellement les dons (programmes et projets) reçus des partenaires au développement.

INTRODUCTION

Instrument de mise en œuvre des politiques publiques, le budget est un élément central du fonctionnement de l'Etat. Il prévoit les ressources financières nécessaires pour le financement des services publics en vue de répondre aux besoins des populations. Autrement, c'est un outil estimatif des dépenses notamment en écoles (éducation), en hôpitaux (santé), en routes (infrastructures) en salaires et pensions que le gouvernement compte réaliser à partir des recettes prévues pour l'année.

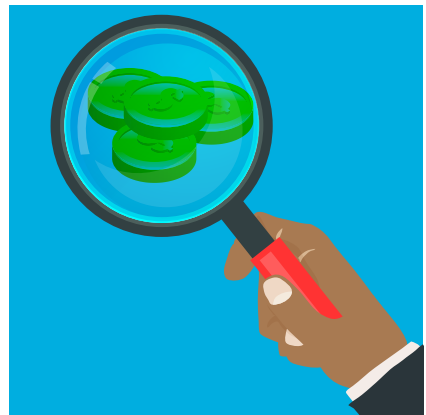
Cependant, son contenu revêt un caractère technique et n'est pas toujours compris par bon nombre de citoyens. Pourtant, une des conditions très importante de la transparence et de la participation citoyenne au processus budgétaire est que tous les citoyens doivent non seulement avoir facilement accès aux informations budgétaires mais également qu'ils soient en capacité de comprendre ces informations pour mieux apprécier l'action gouvernementale.

Outil de bonne gouvernance, le budget citoyen apparait comme un moyen pour faciliter la compréhension du budget de l'Etat et favoriser la transparence, la participation citoyenne ainsi que la redevabilité. D'ailleurs, la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso fait de la diffusion des informations budgétaires et de l'obligation de rendre compte, des principes clés de la gestion budgétaire.

Selon le dernier rapport sur l'état de la transparence budgétaire au Burkina Faso, le niveau de la transparence du pays est ressorti à 45,52/100 en deçà de la moyenne (CIFOEB, 2020).

Pour contribuer à renforcer la transparence au Burkina Faso, le CIFOEB avec l'appui de ses partenaires a initié la production du budget citoyen.

Le budget citoyen est un document synthétique, plus simple et moins technique du budget de l'Etat qui a



pour vocation de faciliter la lecture et la compréhension des inscriptions budgétaires par le citoyen et l'encourager à participer activement au processus budgétaire.

Le présent budget citoyen 2021 concerne la région des Hauts-Bassins et a été élaboré avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Projet de Gouvernance Economique et de Participation Citoyenne (PGEPC).

L'objectif est de mettre à la disposition des citoyens en général et ceux des Hauts-Bassins en particulier, une palette d'informations sur les prévisions budgétaires de l'Etat au profit de la région. Cela devrait améliorer leur connaissance sur le budget afin de leur permettre de suivre et évaluer plus efficacement les différentes réalisations dans la région.



I. GENERALITES SUR LE BUDGET

I.1 Cadre juridique de l'élaboration du Budget Citoyen

L'élaboration du budget citoyen est consacrée par un certain nombre de dispositions aux niveaux international, communautaire et national dont la synthèse est présentée ci-dessous.

Figure 1 : Fondements juridiques de l'élaboration du budget citoyen

 Au plan International	 Au plan Communautaire	 Au plan National
- Déclaration Universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (article 14) et de 1948 - Convention des Nations Unies contre la corruption - Code de transparence des finances publiques du Fonds monétaire international du FMI, 2014	- Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance - Directive N°01/2009/CM/UEMOA du 27 Mars 2009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA - Directive N°06/2009/CM/UEMOA du 26 Juin 2009 portant Loi des finances au sein de l'UEMOA - Protocole sur la lutte contre la Corruption	- Constitution du 02 juin 1991 - Loi organique N°073-2015/CNT du 06 Novembre 2015 relatives aux lois de finances - Loi N°008-2013/AN du 23 Avril 2013 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques - Loi organique N°082-2015/CNT du 24 Novembre 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'ASCE-LC - Résolution N°001-2016 du 11 Janvier 2016 portant reglement de l'Assemblée Nationale - Loi N°065-2009/AN du 21 Décembre 2009 portant modification de la loi N°055-2004/AN du 21 Décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales - Loi N°004-2015/CNT du 03 Mars 2015 portant prévention et repression de la corruption

1.2 Processus d'élaboration du budget

Le processus d'élaboration du budget de l'Etat comprend quatre (04) étapes majeures que sont : i) le cadrage budgétaire, ii) l'arbitrage des enveloppes budgétaires, iii) le vote à l'Assemblée Nationale et iv) la promulgation de la Loi de Finances

Initiale par le Président du Faso. Ce cycle budgétaire respecte certains principes et implique plusieurs acteurs, de l'élaboration du budget jusqu'à l'établissement des comptes en passant par l'exécution et le contrôle.

Le schéma ci-dessous recapitule les grandes étapes du processus d'élaboration du budget de l'Etat.

Schéma 1 : Processus d'élaboration du budget de l'Etat



Les différentes étapes ci-dessus présentées visent à permettre au citoyen de suivre l'élaboration du budget qui n'est pas exclusivement du ressort de l'exécutif mais concerne d'autres acteurs tels que l'Assemblée Nationale et dans une moindre mesure, la Société civile (cf point I.4).

I.3 Principaux acteurs intervenant dans le processus d'exécution budgétaire et leurs rôles

Le processus d'exécution budgétaire est hiérarchisé selon les intervenants et leurs rôles tel que consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Etapes, intervenants et actions d'exécution de la dépense ou de la recette (procédure normale)

ETAPES	INTERVENANTS	Rôles
ENGAGEMENT OU CONSTATATION	Ordonnateur Ex : Ministre ou Responsable d'institution (approuvé par le Responsable financier ; ex : DAF ou SAF)	- Identification des besoins ; - Identification de l'assiette fiscale ; - Sélection des fournisseurs dans le respect de la réglementation en vigueur - Proposition des engagements ; - Transmission des projets d'engagement + Pièces jointes (PJ) au Contrôleur financier (CF).
	Directeur du Contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DCMEF)	- Vérification de la légalité, la régularité et la moralité de la proposition de dépense - Visa du bon d'engagement et du contrat ou du titre de recettes ; - Transmission du bon d'engagement visé + PJ au Rfin.
	Ordonnateur (Appuyé par le Responsable financier)	- Transmission des documents contractuels au fournisseur ou redevable ; - Notification au fournisseur de s'exécuter - Réception de la commande.

ETAPES	INTERVENANTS	Rôles
LIQUIDATION	Ordonnateur (Appuyé par le Responsable financier)	- Certification des factures définitives (réception) ; - Proposition des liquidations ; - Transmission des propositions de liquidation au CF.
	Directeur du Contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DCMEF)	- Vérification de la régularité des pièces justificatives; - Visa des propositions de liquidation ; - Calcul des pénalités de retard s'il y a lieu ; - Transmission des propositions de liquidation visées à l'ordonnateur.
ORDONNANCEMENT	Ordonnateur	- Vérification et validation des dossiers de liquidation - Validation des dossiers de liquidation acceptés dans le Circuit informatisé des dépenses (CID) ; - Edition et signature des « Mandats de Paiement », du titre de recette et des bordereaux ; - Transmission des « Mandats de Paiement » au Trésor.
PAIEMENT OU RECOUVREMENT	Comptable	- Réception, vérification et contrôle des dossiers « Mandat de Paiement » ou de titres de recettes ; - Validation des dossiers « Mandat de Paiement » acceptés - Prise en charges des « Mandat de Paiement » et comptabilisation des opérations - Edition des « Avis de crédits » - Transmission des « Avis de crédits » à la Trésorerie Régionale pour paiement - Transferts des PJ à la Paierie Générale

Source : A partir du manuel de procédures d'exécution de la dépense publique, DGB 2005, adapté à la démarche du Budget programme

1.4 Possibilités d'implication et rôle des acteurs de la Société Civile dans le processus budgétaire

Les différents fondements juridiques ci-après offrent des possibilités d'interventions à des acteurs clés au processus budgétaire que sont les Organisations de la Société Civile (OSC).

Figure 2 : Cadre légal d'accès et possibilités d'implication des citoyens dans le processus budgétaire

CADRE LÉGAL D'ACCÈS

- Constitution du 02 juin 1991
- Loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relatives aux lois de finances
- Loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques
- Loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'ASCE-LC
- Résolution n°001-2016 du 11 janvier 2016 portant règlement de l'Assemblée nationale (AN)
- Loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009 portant modification de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales
- Loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption

CADRE LÉGAL D'ACCÈS

- Etablissement de diagnostics et bilans stratégiques régionaux / communaux
- Elaboration des politiques publiques (sectorielles) au niveau local
- Elaboration des Plans régionaux de développement (PRD) et des Plans communaux de développement (PCD)
- Débats d'orientation budgétaire au niveau des collectivités territoriales
- Participations à l'évaluation des politiques publiques (sectorielles)
- Conduites de lobbying ou plaidoyers auprès des acteurs
- Contrôles citoyens de l'action publique (CCAP)
- Etudes d'évaluation et d'impacts de la conduite de certaines politiques ou stratégies de développement socio-économique

II. PRESENTATION DES GRANDES MASSES DU BUDGET DE L'ETAT 2021

Le tableau ci-dessous présente les grandes masses du budget de l'Etat 2021.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif du budget de l'Etat, exercice 2021 (En milliers de F CFA)

Recettes		Dépenses	
Libellés	Prévisions 2021	Libellés	Prévisions 2021
I- Recettes Ordinaires		I- Dépenses Ordinaires	
Vente de produits	0		
Recettes fiscales (*)	1 584 552 018	Charge financière de la dette	173 600 000
Recettes non fiscales	214 966 290	Dépenses de Personnel	950 000 000
Produits financiers	0	Acquisitions de biens et services	198 500 000
Recettes exceptionnelles	0	Dépenses de Transf. Courants (*)	452 448 794
		Dépenses en atténuation des recettes	500 000
Total Recettes Ordinaires	1 799 518 308	Total Dépenses Ordinaires	1 775 048 794
II- Recettes Extraordinaires		II- Dépenses en Capital	
Dons projet	221 086 083	Investis- Exécutés par l'Etat	856 725 704
Don programme	90 370 000	Etat	511 149 621
		Subvention	221 086 083
		Prêts	124 490 000
		Transferts en Capital	20 000 000
Total Recettes Extraordinaires	311 456 083	Total Dépenses en Capital	876 725 704
TOTAL GENERAL	2 110 974 391	TOTAL GENERAL	2 651 774 498
Epargne Budgétaire	24 469 514	Solde budgétaire global	-540 800 107
		Solde budgétaire de base	-506 680 107

Source : A partir du Budget de l'Etat 2021

Les dépenses budgétaires totales en 2021 se chiffrent à 2 651,77 milliards de FCFA contre des recettes budgétaires totales de 2 110,97 milliards de FCFA, soit un déficit de 540,80 milliards de FCFA.

L'épargne budgétaire qui représente la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires, se chiffre à 24,47 milliards de FCFA.

III. PREVISION ET EXECUTION BUDGETAIRE DE L'ETAT AU PROFIT DE LA REGION, EXERCICE 2021

Le tableau ci-dessous présente la situation des prévisions et exécutions par nature de dépenses dans la région en 2020 et 2021.

Tableau 3 : Prévisions et exécutions des dépenses de l'Etat dans la région en 2020 et 2021

Désignations	2020			Dotation 2021	Variation 2021/2020 ¹
	Dotation	Exécution	Taux d'exécution		
Acquisitions de biens et services	3 042 965 700	3 008 756 988	98,88%	3 238 587 000	6,43%
Transferts courants	10 001 399 375	9 986 898 647	99,86%	9 039 941 000	-9,61%
Investissements exécutés par l'Etat	8 506 370 473	7 698 812 354	90,51%	12 119 018 000	42,47%
Total Hauts Bassins	21 550 735 548	20 694 467 989	96,03%	24 397 546 000	13,21%

Source : A partir des données du CID

Les dotations budgétaires de l'Etat dans la région sont passées de 21 550 735 548 de FCFA en 2020 à 24 397 546 000 de FCFA en 2021, soit un taux d'accroissement de 13,21%. Cette augmentation est imputable à celle des investissements exécutés par l'Etat (+42,47%) et des acquisitions de biens et services (+6,43%). Cependant, les transferts courants enregistrent une baisse de 9,61% entre 2020 et 2021.

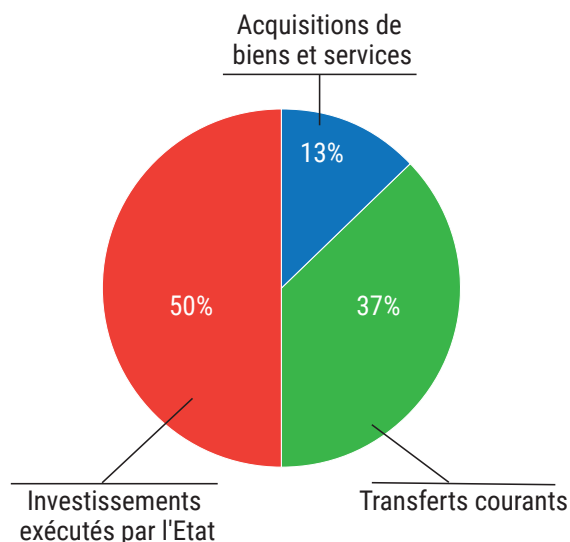
En termes de niveau d'absorption, il ressort des taux d'exécution très satisfaisants pour l'ensemble des natures de dépense. Globalement, les dépenses budgétaires de la région ont été exécutées à hauteur de 96,03% en 2020.

¹ Taux d'exécution 2020 et variation 2021/2020 sont hors section 98 (en FCFA)

Le graphique suivant présente la répartition des dépenses par nature en 2021.

Graphique 1 : Répartition des dotations budgétaires 2021 de la région par nature de dépenses

Source : Elaboré à partir des données du CID



En termes de proportion, le graphique ci-dessus indique que la part des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat dans le total des dépenses de la région est de 50% en 2021. Quant aux prévisions des dépenses de transferts courants et d'acquisitions de biens et services, elles représentent respectivement 37% et 13%.

IV. INSCRIPTIONS SPECIFIQUES DANS LES SECTEURS DE LA SANTE, DE L'EDUCATION ET DES INFRASTRUCTURES

Cette partie présente les réalisations du Gouvernement, les prévisions et les coûts financiers de certaines infrastructures dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures en 2019, 2020 et 2021 pour le compte de la région des Hauts-Bassins.

IV.1 Secteur de la Santé

Le tableau ci-dessous présente les inscriptions spécifiques au niveau de la santé dans la région entre 2019 et 2021.



Tableau 4: Evolution des réalisations et des prévisions en nombre et en coût des inscriptions spécifiques dans le domaine de la santé sur la période 2019-2021

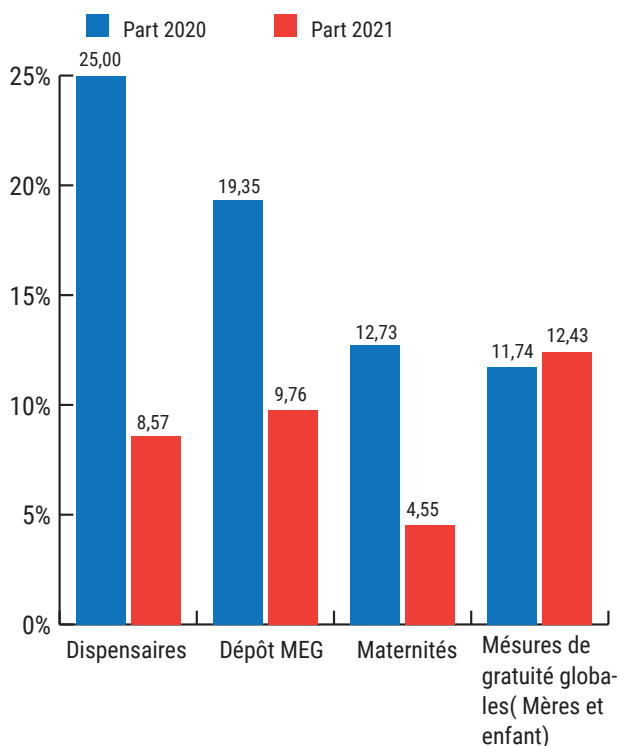
Libellés	2019		2020			2021		Variation des coûts	Coût total national 2020	Coût total national 2021	Part 2020	Part 2021
	Réalisations en nombre		Prévisions en nombre	Coût total des prévisions (en FCFA)	Réalisations en nombre (au 30 juin)	Prévisions en nombre	Coût total des prévisions (en FCFA)					
Dispen-saires	1		6	147 944 352	0	3	73 972 175	-50,00%	591 777 408	863 008 704	25,00%	8,57%
Dépôts MEG	3		6	45 942 678	0	4	30 628 453	-33,33%	237 370 503	313 941 639	19,35%	9,76%
Maternités	2		7	184 309 601	0	2	52 659 887	-71,43%	1 448 146 865	1 158 517 506	12,73%	4,55%
Gratuité des soins												
Libellés	Réalisations en coût		Prévisions actes médicaux	Coût total (en FCFA)	Réalisations (au 30 juin) en coût	Prévisions actes médicaux	Coût total (en FCFA)	Variation des coûts	Coût total national 2020	Coût total national 2021	Part 2020	Part 2021
Mesures de gratuité globale (mères et enfants)	3 760 377 112		1 932 306	3 829 160 254	1 671 288 791	2 051 544	4 136 414 823	8,02%	32 609 646 706	33 265 433 930	11,74%	12,43%

Source : A partir des Budgets citoyens 2019-2021 de l'Etat

Pour améliorer les services de santé dans la région en 2021, le Gouvernement a prévu construire trois (03) dispensaires, quatre (04) dépôts MEG et deux (02) maternités dont les coûts s'élèvent respectivement à 73 972 175 FCFA, 30 628 453 FCFA et 52 659 887 FCFA. En outre, pour ce qui est de la gratuité des soins au profit des mères et des enfants, il est prévu 2 051 544 actes médicaux dont le coût estimatif est de 4 136 414 823 FCFA. Les dotations pour ces inscriptions spécifiques au profit de la région sont en baisse par rapport à leur niveau de 2020, exception faite des dotations pour la gratuité des soins qui sont en hausse sur la période.

La part budgétaire de ces inscriptions spécifiques de la région dans le total national enregistre également une baisse en 2021 par rapport à 2020, sauf celle de la gratuité des soins qui serait en hausse comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 2 : Poids des dotations prévisionnelles de chaque inscription spécifique dans le domaine de la santé de la région par rapport à leur total au niveau national en 2020 et 2021



Source : Élaboré à partir des Budgets citoyens 2020-2021 de l'Etat

La lecture du graphique ci-dessus montre que la part des dotations spécifiques dans le total national est passée de 25,00% en 2020 à 8,57% en 2021 pour les dispensaires, de 19,35% à 9,76% pour les dépôts MEG et de 12,73% à 4,55% pour les maternités sur la même période. Cependant, pour la prise en charge de la gratuité des soins, sa part dans le total national enregistre une hausse en passant de 11,74% en 2020 à 12,43% en 2021.

IV.2 Secteur de l'éducation



Le tableau qui suit présente l'évolution des prévisions et des exécutions des inscriptions spécifiques dans le secteur de l'éducation entre 2019 et 2021 pour le compte de la région.

Tableau 5 : Evolution des prévisions et des réalisations en nombre et en coût des inscriptions spécifiques dans le domaine de l'éducation sur la période 2019-2021

Libellés	2019		2020			2021		Variation des coûts	Coût total national 2020	Coût total national 2021	Part 2020	Part 2021
	Réalisations en nombre		Prévisions en nombre	Coût total des prévisions (en FCFA)	Réalisations en nombre (au 30 juin)	Prévisions en nombre	Coût total des prévisions (en FCFA)					
Bénéficiaires des fournitures scolaires	388 061		397 807	759 811 370	397 807	326 077	758 128 560	-0,22%	6 741 711 720	6 741 711 360	11,27%	11,25%
CEG	-	2		120 000 000	0	1	60 000 000	-50,00%	1 080 000 000	1 320 000 000	11,11%	4,55%
Blocs de 3 salles de classe	32	7		245 000 000	0	9	450 000 000	83,67%	3 675 000 000	3 400 000 000	6,67%	13,24%
Vivres (cantines scolaires)	395 990	405 999		2 180 620 629	397 807	416 627	2 173 543 059	-0,32%	18 882 890 220	18 888 884 097	11,55%	11,51%

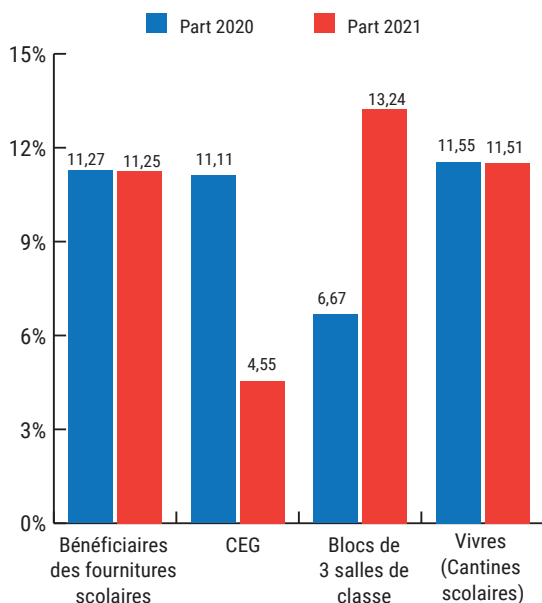
Source : A partir des Budgets citoyens 2019-2021 de l'État

Dans le domaine de l'éducation, l'Etat prévoit en 2021 de faire bénéficier à 326 077 élèves de fournitures scolaires et 416 627 élèves de cantines scolaires dont les coûts estimatifs sont respectivement de 758 128 560 FCFA et de 2 173 543 059 FCFA. En outre, il est prévu la construction d'un (01) CEG pour un coût total de 60 000 000 FCFA et de neuf (09) blocs de 3 salles de classe dont le coût est de 450 000 000 FCFA.

Contrairement aux dotations pour la construction de blocs de 3 salles de classe qui enregistrent une hausse de 83,67%, les dotations budgétaires pour les fournitures et les cantines scolaires ainsi que la construction de CEG enregistrent des baisses respectives de 50,00%, 0,22% et de 0,32%, entre 2020 et 2021.

Le graphique ci-après fait ressortir la part budgétaire de ces inscriptions spécifiques en 2020 et 2021 par rapport au budget national y relatif.

Graphique 3 : Poids des dotations prévisionnelles de chaque inscription spécifique dans le domaine de l'éducation de la région par rapport à leur total au niveau national en 2020 et 2021



Source : Elaboré à partir des données des Budgets citoyens 2020-2021 de l'Etat

Comparativement au coût total national, la part des dotations pour la construction de CEG en 2021 représente 4,55% contre 11,11% en 2020 alors que celle de la construction de blocs de 3 salles de classe est passée de 6,67% à 13,24% sur la même période.

Les poids des dotations pour les fournitures et cantines scolaires dans le coût total national en 2021 sont en baisse par rapport à leur niveau de 2020.

IV.3 Secteur des infrastructures



Dans le domaine des infrastructures, les inscriptions spécifiques se présentent comme suit entre 2019 et 2021.

Tableau 6 : Évolution des prévisions et des réalisations en linéaire de route et en coût financier de 2019 à 2021

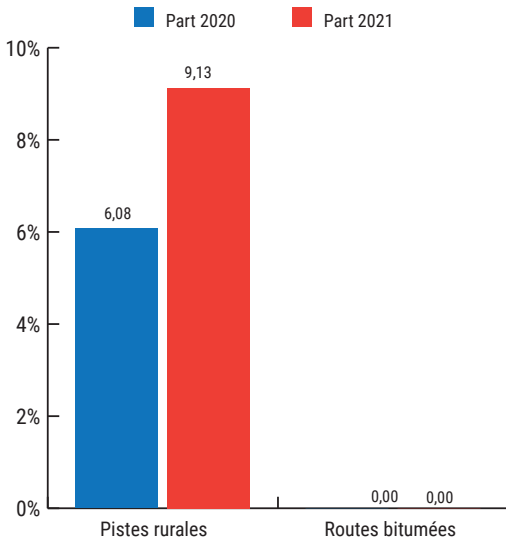
Libellés	2019		2020			2021		Variation des coûts	Coût total national 2020	Coût total national 2021	Part 2020	Part 2021
	Réalisation (en Km)		Prévisions (en Km)	Coût total des prévisions (en FCFA)	Réalisation au 30 juin (en Km)	Prévisions (en Km)	Coût total des prévisions (en FCFA)					
Pistes rurales	22,1		28,8	851 500 703	-	38,81	2 905 236 975	241,19%	14 000 000 000	31 817 660 959	6,08%	9,13%
Routes bitumées	4,3		-	-	-	-	-	-	62 725 000 000	111 247 000 000	-	-

Source : À partir des Budgets citoyens 2019-2021 de l'Etat

Il est prévu dans le budget de l'Etat, exercice 2021, la réalisation de 38,81 Km de pistes rurales pour un montant de 2 905 236 975 FCFA. Pour ce qui concerne les routes bitumées, aucune dotation n'est prévue au titre de l'année 2021 comme en 2020.

Entre 2020 et 2021, les dotations budgétaires pour les pistes rurales enregistrent une forte augmentation, soit un taux d'accroissement de 241,19%. Cependant, si l'on rapporte le niveau des dotations de cette inscription budgétaire de 2021 au coût total national de la même année, l'on constate une amélioration de cette part par rapport à son niveau de 2020 comme indiqué sur le graphique suivant.

Graphique 4 : Poids des coûts prévisionnels des pistes rurales et des routes bitumées de la région par rapport à leur total au niveau national en 2020 et 2021



Source : Elaboré à partir des données des Budgets citoyens 2019-2021 de l'Etat

Le graphique ci-dessus indique que le poids des dotations pour les pistes rurales dans le coût total national représente 9,13% en 2021 contre 6,08% en 2020 pendant que celui des routes bitumées est de 0,00% sur la même période.

CONCLUSION

Ce document de budget citoyen a exposé les efforts de l'Etat en termes de réalisations spécifiques dans le domaine de la santé, de l'éducation et des infrastructures au profit de la région des Hauts-Bassins au titre du budget 2021.

Au préalable, une présentation des dépenses de l'Etat au profit de la région a été faite ainsi que les grands agrégats du budget de l'Etat.

Ainsi, il en ressort que les dotations budgétaires (crédits déléguées) reçues de l'Etat sont de 24 397 546 000 FCFA en 2021 contre 21 550 735 548 FCFA en 2020, soit un accroissement de 13,21%. Les dotations par nature de dépenses entre 2020 et 2021 montrent une augmentation des investissements exécutés par l'Etat au profit de la région (42,47%) et des dépenses d'acquisitions de biens et services (6,43%), contrairement aux dotations pour les transferts courants qui sont en baisse de 9,61%. En termes de répartition, les investissements exécutés par l'Etat en 2021 occupent la plus grande part (50%) comparativement aux transferts courants et les acquisitions de biens et services qui occupent respectivement des parts de 37% et 13%.

S'agissant des inscriptions spécifiques dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures, l'on constate une baisse des dotations budgétaires au titre de l'année 2021, exception faite des dotations pour la gratuité des soins (+8,02%), pour la construction de blocs de 3 salles de classe (+83,67%) et pour les pistes rurales de (+241,19%).

Il sied de rappeler que la réalisation de ces prévisions ne sera possible qu'à condition que chaque citoyen paie ses impôts puisque les ressources attendues sont effectivement mobilisées sur la base de ces contributions. En outre, le citoyen devrait exercer son rôle de veille citoyenne afin que les ressources mobilisées soient utilisées de façon efficace et efficiente par les décideurs.

Février 2021

📍 01 BP 4112 Ouagadougou 01
☎ (226)25367944 / 72809233 / 78727761
✉ cifoeb@gmail.com
🌐 www.cifoeb.org